



## Questionnaire à destination des candidat·e·s à l'élection présidentielle 2022

**Mars 2022**

Alors que la communauté scientifique et 71% des Français·e·s redoutent l'émergence de nouvelles pandémies semblables à celle du Covid-19 dans les années à venir, les candidat·e·s ne peuvent faire l'impasse d'un programme ambitieux sur les enjeux mondiaux de santé. S'il y a bien une chose que la pandémie de Covid-19 nous a rappelé, c'est que tant que nous n'avons pas des solutions internationales et solidaires en matière de santé, les menaces sanitaires persisteront.

Afin que le monde soit mieux préparé pour prévenir et répondre aux pandémies actuelles et futures, il est urgent de :

- Renforcer la solidarité internationale en santé.
- Garantir l'accès universel et abordable aux produits de santé.

*Retrouvez les constats et les recommandations du Collectif santé mondiale dans notre **Programme pour la santé mondiale**.*

A l'approche du premier tour de l'élection présidentielle, nos 9 organisations du Collectif Santé Mondiale appellent les candidat·e·s à présenter leurs engagements sur 10 enjeux majeurs pour la santé mondiale, afin de sortir de la pandémie actuelle et assurer, partout, le droit à la santé.

Vous avez jusqu'au **14 mars** pour préciser vos solutions et nous retourner le questionnaire à [hruel@ghadvocates.org](mailto:hruel@ghadvocates.org). Vos engagements et vos mesures seront ensuite analysés et publiés sur le site **Santé Mondiale 2022**.

**CHÈRES CANDIDATES, CHERS CANDIDATS,**

**QUEL EST VOTRE PROGRAMME POUR LA SANTÉ MONDIALE ?**

**Nous vous adressons 10 questions incontournables sur le sujet**

**QUI SOMMES-NOUS ?**

Le Collectif Santé Mondiale est un collectif de onze associations engagées en faveur de la solidarité internationale et la réalisation du droit à la santé partout dans le monde. Depuis 2015, nous avons décidé d'unir nos efforts pour promouvoir et défendre le financement de la santé mondiale de la France, parce que partout dans le monde, des millions de femmes, d'hommes et d'enfants n'ont pas accès aux soins dont elles et ils ont besoin.

## I - Renforcer la solidarité en matière de santé

1. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recommande aux États d'investir 0,1% de leur revenu national brut (RNB) dans l'aide extérieure en santé. Toutefois, et malgré les investissements supplémentaires liés à la pandémie, la France reste encore loin de cet objectif. En 2019, cette aide représentait à peine 0,03% du RNB. Dans le but de mettre fin aux pandémies et d'œuvrer à l'atteinte de la couverture maladie universelle, **vous engagez-vous à atteindre la cible de 0,1% du RNB alloué à l'aide publique au développement en santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

### Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ? A quelle échéance ?

Nous augmenterons la part de l'aide publique au développement pour la santé mondiale à hauteur de 0,1% du RNB et renforcerons son impact et son efficacité. La santé est l'un des objectifs prioritaires du développement durable. La France est un partenaire privilégié, et le deuxième bailleur historique, du Fonds mondial de lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme dont l'objectif est de mettre un terme à ces trois pandémies qui sont les plus meurtrières. L'impact du Covid a eu de graves conséquences sur la lutte contre ces maladies et les besoins ont augmenté. Il en est de même des progrès à réaliser pour la couverture santé universelle. C'est pourquoi nous devons faire un effort supplémentaire pour préserver les progrès durement acquis et renforcer les systèmes de santé publics et communautaires. Nous arriverons au 0,1% du RNB au cours du mandat présidentiel.

2. Pour faire face à de nouveaux besoins, la France dispose d'outils efficaces pour lever davantage de financements en faveur de la solidarité internationale et de la santé, comme la taxe sur les transactions financières (TTF), entrée en vigueur en 2012. Cette taxe vise à faire contribuer les bénéficiaires de la mondialisation à la lutte contre les inégalités mondiales et à la défense des biens publics mondiaux. Pourtant, seule une fraction de plus en plus réduite des recettes de la TTF sert cet objectif. En 2020, en pleine pandémie de COVID-19 et alors que les recettes ont augmenté de plus de 200 millions d'euros, seulement 28% ont été affectés à la solidarité internationale. **Comptez-vous mettre davantage le secteur financier à contribution au profit de celles et ceux qui en ont le plus besoin, en affectant davantage des ressources issues de la TTF en faveur des biens publics mondiaux, en particulier la santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

### Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

La Taxe sur les transactions financières (TTF) est un outil qui a été créé à l'origine pour financer la solidarité internationale. Aujourd'hui, nous voyons bien que la part affectée de la TTF à l'Aide publique au développement n'est pas suffisante au regard du rendement de cette taxe qui croît

d'année en année. Aussi, nous devons augmenter de manière conséquente la part des recettes de cette taxe au bénéfice réel des biens publics mondiaux et à la réduction des inégalités. Ainsi nous proposons que 70% de ses recettes reviennent à la solidarité mondiale. Dans un monde traversé par de multiples crises, il semble logique que la spéculation et la financiarisation croissantes de notre économie compensent les inégalités qu'elles contribuent à créer. L'instauration d'une TTF européenne doit également impérativement être mise à l'agenda de l'Union européenne au plus tôt, les négociations sur ce sujet étant dans l'impasse depuis trop longtemps.

3. Depuis sa création il y a 20 ans, à l'initiative notamment de la France, le Fonds mondial de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme a permis de sauver 44 millions de vies. La France reconnaît l'efficacité de ce mécanisme et y a progressivement augmenté son soutien. Elle en est aujourd'hui le deuxième bailleur historique. Or les progrès réalisés dans la lutte contre ces pandémies ont été mis à mal par le Covid-19. Pour la première fois depuis 20 ans, les indicateurs de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ont reculé. En 2020, les dépistages de ces maladies ont diminué de 22% pour le VIH, de 18% pour la tuberculose et de 4,3% pour le paludisme par rapport à 2019. Le Fonds mondial estime que 18 milliards de dollars sont nécessaires pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies. **Comptez-vous augmenter la contribution française à ce Fonds et participer à l'objectif global de 18 milliards de dollars pour contrer les effets de la crise du Covid-19 sur ces maladies ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

#### Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

La France contribuera à cet objectif essentiel de deux manières. Premièrement, elle augmentera sa contribution en propre au Fonds mondial ce qui contribuera à son objectif d'atteindre les 0,1% de son RNB dédié à la santé mondiale. Aussi, en tant que deuxième contributeur, et que contributeur historique, elle aura un rôle primordial à jouer dans les tours de table financiers internationaux afin de peser pour renforcer la participation de certains Etats et/ou en allant chercher de nouveaux contributeurs.

4. Les femmes ont été en première ligne de la réponse à la crise du Covid-19, et particulièrement affectées par ses conséquences tant sanitaires, sociales qu'économiques. Alors qu'ils sont fondamentaux pour atteindre l'Objectif de développement durable "santé et bien-être", les services de base en santé sexuelle et reproductive, notamment en matière d'accès à l'avortement, ont été gravement impactés et réduits par la pandémie. Ce sont ainsi plus de 12 millions de femmes qui n'ont pas pu accéder à des moyens contraceptifs dans le monde, conduisant à 1,4 million de grossesses non désirées en 2020. **Comptez-vous adopter et promouvoir une approche féministe en santé mondiale afin d'adresser les**

**vulnérabilités et les besoins en santé spécifiques aux femmes et aux filles, notamment les droits et santé sexuels et reproductifs ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

**Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?**

Selon le dernier rapport sur les inégalités mondiales 2022, *“les inégalités hommes-femmes restent considérables à l'échelle mondiale et les progrès à l'intérieur des pays sont trop lents”*. Nous mettrons en place une politique féministe de coopération internationale par un budget genré pour l'ensemble de l'APD avec un objectif de 80% des volumes APD qui intègrent ou visent l'égalité selon les marqueurs de l'OCDE et au moins 30% qui répondent principalement à l'objectif d'égalité entre les femmes et les hommes. Nous intégrerons dans l'ensemble des partenariats bilatéraux et multilatéraux des clauses sur l'égalité qui prévoient notamment la participation des femmes et la prise en compte des impacts de l'ensemble des politiques publiques sur les hommes et les femmes. Nous soutiendrons le doublement de l'allocation au Fonds de soutien aux organisations féministes. Ce fonds mobilise actuellement 40 millions d'euros par an. La question des besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de santé et les droits sexuels et reproductifs seront bien entendu des problématiques au cœur de nos programmes d'APD.

5. La pandémie nous a rappelé que nous avons besoin, d'une part, de systèmes de santé publique résilients, reposant sur des infrastructures bien équipées et du personnel formé et protégé en cas de crise, et d'autre part, de systèmes de santé communautaire reconnus, politiquement et économiquement encouragés. Cette complémentarité est la seule à pouvoir assurer une continuité des services et un accès aux soins pour toutes et tous. **Comptez-vous soutenir durablement le renforcement des systèmes de santé publique et communautaire à l'international, tout en protégeant un accès équitable aux soins ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

**Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?**

Le renforcement des systèmes de santé publique et communautaire à l'international est l'un des piliers incontournables d'une action efficace, répondant aux immenses besoins des populations. Notre aide en matière de santé mondiale s'appuiera sur des objectifs concrets co-élaborés avec les populations concernées et les institutions locales. Les besoins et projets des communautés seront replacés au cœur des priorités de notre solidarité internationale. Pour cela nous devons renforcer nos outils d'évaluation des programmes financés dans le cadre de l'APD pour les réorienter vers les secteurs prioritaires et les projets les plus efficaces.

6. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière les enjeux de dépendance sanitaire, notamment en Afrique, le continent important 94% des médicaments et 99% des vaccins administrés. L'Union africaine a lancé un programme pour renforcer les capacités de production africaines de produits de santé et encourager le transfert de technologies sanitaires et de savoir-faire vers le continent. **Comptez-vous appuyer les partenaires africains dans leur agenda pour la souveraineté sanitaire ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

#### Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Il faut bien entendu soutenir ces programmes et renforcer les capacités de production existantes à l'échelle du continent africain mais aussi les compétences et savoir-faire indispensables. Ici comme ailleurs, la crise du Covid-19 nous a montré les limites de l'interdépendance en matière de santé et les vertus de la collaboration et du partage en la matière. C'est dans ce sens que nous conduirons nos politiques de partenariats, notamment avec l'Afrique, et que nous continuerons à œuvrer pour la levée des brevets en période de crise. Dans le cadre de l'augmentation de notre APD consacrée à la santé, nous cofinancerons des programmes de R&D et de production de médicaments et de produits de santé visant à assurer une plus grande indépendance sanitaire des pays africains.

## II - Garantir l'accès aux médicaments et aux soins pour toutes et tous

7. Les industries pharmaceutiques bénéficient d'un soutien important des acteurs publics pour la recherche et le développement (R&D) de produits de santé, sans aucune contrepartie et dans la plus grande opacité. Ces industries fixent leurs priorités de R&D selon ce qui leur sera profitable, ce qui ne répond pas nécessairement aux besoins de la société et des patient·e·s. Elles justifient les prix élevés pratiqués à cause du coût de la R&D, sans que l'on puisse connaître ce qui a été vraiment investi sur leurs fonds propres ou via l'investissement public. **Conditionnerez-vous les investissements publics pour la R&D au secteur pharmaceutique à des critères de redevabilité, d'accès et de transparence afin de garantir qu'ils soient utilisés à bon escient et aboutissent à des innovations sanitaires abordables et adaptées aux besoins ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

#### Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

En cohérence avec la résolution adoptée en 2019 par l'OMS sur l'amélioration de la transparence des marchés de médicaments, de vaccins et d'autres produits sanitaires, nous renforcerons la transparence sur toute la chaîne du médicament, en conditionnant les

financements publics aux entreprises pharmaceutiques en fonction notamment d'informations sur les ventes, les prix pratiqués dans d'autres pays et le statut des brevets. Nous soutiendrons la demande de l'Afrique du Sud et de l'Inde consistant à lever temporairement toutes les barrières de propriété intellectuelle autour des technologies contre le Covid-19 ou toute autre pandémie, tout en assurant un transfert de technologies afin de permettre à toutes les usines en capacité de production dans le monde de contribuer à la production et de mettre un terme aux scandaleuses inégalités d'accès à ces produits essentiels. La santé de toutes et tous doit être considérée comme un bien public mondial.

8. Le prix des traitements est un enjeu majeur pour l'accès de toutes et tous à la santé. La pandémie de Covid-19 a mis en lumière l'opacité des prix des produits pharmaceutiques. Aujourd'hui, 69% des Français·e·s estiment que le gouvernement devrait forcer les entreprises pharmaceutiques à rendre publics les prix des vaccins contre le Covid-19. Les États ont tout intérêt à exiger la transparence du secteur tout au long de la chaîne des produits de santé, pour garantir la soutenabilité des systèmes de santé et l'accès de leurs citoyen·ne·s aux produits de santé. C'est pourquoi, la France, au sein de l'Assemblée mondiale de la santé de l'OMS, a adopté en 2019 la résolution WHA72.8 qui appelle à une meilleure transparence sur de multiples aspects du marché, notamment les prix, la situation des brevets, les résultats des essais cliniques, les marges et les coûts de la R&D. **Traduiriez-vous en droit national la résolution 72.8 de l'OMS afin de garantir la transparence du marché pharmaceutique ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

#### Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

En cohérence avec la réponse précédente : oui nous œuvrerons à une meilleure transparence concernant la conception et la vente des produits pharmaceutiques, et la condition de cette transparence passe par la loi et par le droit. Nous proposons une loi qui obligera les entreprises pharmaceutiques à divulguer les informations sur la mise sur le marché, les ventes, les remboursements et les prix dans d'autres pays, lorsqu'elles font une demande de remboursement de leurs produits par le système de santé national ; des informations claires et mises à jour sur le statut des brevets sur le produit de santé concerné et, dans le cadre d'un accord final dans les négociations de remboursement des médicaments par le système de santé national, la divulgation des rapports annuels sur les ventes, les profits et des dépenses en marketing. Ces exigences de transparence permettront à la France de disposer d'informations éclairées pour mieux négocier avec les entreprises pharmaceutiques, et piloter enfin une stratégie industrielle du médicament, incluant la possibilité d'accorder des licences obligatoires pour permettre la fabrication d'un produit de santé sans le consentement du titulaire du brevet. C'est à ces conditions que la France pourra restaurer sa souveraineté sanitaire et mobiliser des chaînes de production alternatives en cas de besoin. Nous renforcerons l'application de cette loi

par le conditionnement de toute aide publique à ces exigences de transparence : subvention, allégement fiscal, crédit impôt recherche, prêt, avance remboursable.

9. Tant que chaque État ne sera pas dans la capacité de prévenir, vacciner, soigner sa population contre le Covid-19, nous risquons chaque jour l'apparition de nouveaux variants plus résistants et de nouvelles vagues épidémiques. Les inégalités d'accès aux contre-mesures médicales sont en grande partie dues aux droits de propriété intellectuelle sur les vaccins qui bloquent la diversification de la production sur toute la planète. Pour permettre une production à plus grande échelle des vaccins contre le Covid-19, une dérogation temporaire de dispositions de l'accord sur les ADPIC est nécessaire. **Comptez-vous promouvoir la levée temporaire des brevets sur les vaccins contre le Covid-19 et une évolution des règles en matière de propriété intellectuelle sur les produits de santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

#### Quelles mesures prendrez-vous pour tenir votre engagement ?

Oui, il est indispensable de lever temporairement les brevets concernant les vaccins contre le Covid-19. Plus largement nous devons, a minima au niveau européen, entamer une réelle discussion concernant les possibilités et les conditions de levée temporaire d'autres brevets pour être prêts à agir rapidement dans l'éventualité du déclenchement d'autres crises majeures dans les années à venir.

10. Les limites du règlement sanitaire international actuel, son absence de portée contraignante et l'incapacité pour l'OMS de faire respecter ses recommandations ont conduit à la catastrophe que l'on sait, et à une iniquité d'accès aux outils de lutte contre le Covid-19 aussi criante que persistante. En réaction, plusieurs initiatives s'annoncent pour réformer les règles actuelles, placer la santé au-dessus des lois du marché et renforcer le multilatéralisme, en donnant plus de moyens à l'OMS ou encore en adoptant un traité international sur les pandémies. **Comptez-vous agir pour refonder un système international plus inclusif, efficace face aux risques sanitaires et protégeant l'accès équitable à la santé ?**

Oui, je m'y engage.

Non, je ne m'y engage pas.

#### Quelles mesures prendrez-vous pour parvenir à cet objectif ?

Le système Covax initié par l'ONU et ses partenaires avait pour objectif d'accélérer l'accès aux outils de lutte contre la Covid grâce à une collaboration mondiale inédite. Mais il n'a pas atteint son objectif d'égalité d'accès aux vaccins et aux traitements. Nous défendons une réforme de l'OMS afin de la doter d'un système d'alerte efficace et de renforcer son rôle crucial dans la préparation et la réponse aux pandémies. Nous soutiendrons une gouvernance sanitaire qui

réponde aux objectifs de santé globaux et non à l'intérêt de quelques-uns. Ainsi l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce, annexé à l'OMC, doit être réformé pour faire primer le droit à la santé de toutes et tous comme bien commun sur toute considération commerciale.